

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS - MONUMENTS HISTORIQUES -
COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLE**

COMMUNE D'ANGERS

Objet de l'enquête : détermination de périmètres délimités des abords autour de 51 monuments historiques situés à ANGERS.

Décision attendue : délimitation ou non par arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire ou par décret en Conseil d'État.

Commissaire enquêteur : M. Georges BINEL, officier supérieur de l'armée de terre en retraite.

Dates et modalités : du 13 avril 2022 à 9h au 6 mai 2022 à 17h30 (24 jours consécutifs – AP du 08/03/2022). Le dossier déposé au siège de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) pourra être consulté par le public qui pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels d'ALM (lundi au vendredi : 9h-12h30 - 13h30-17h30). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège d'ALM, qui les annexera au registre d'enquête ou à l'adresse électronique :

pref-enqpub-pda-angers@maine-et-loire.gouv.fr

Dans les mêmes conditions, un dossier et un registre seront tenus à la disposition du public en mairie d'Angers (lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-13h - 14h-17h30/jendredi : 10h-13h – 14h-17h30/samedi 10h-13h).

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique au siège d'ALM aux jours et heures d'ouverture de la collectivité.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :
13/04/22 de 9h30 à 12h30 à la mairie d'Angers,
30/04/22 de 10h à 13h à la mairie d'Angers,
06/05/22 de 14h30 à 17h30 au siège d'ALM.

Dès publication de l'avis d'enquête publique, toute personne peut prendre connaissance du dossier et obtenir sa communication auprès de la préfecture de Maine-et-Loire – BPEF.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège d'ALM, en mairie d'Angers, en préfecture de Maine-et-Loire – BPEF, et sur le site Internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique Publications-enquêtes publiques-patrimoine).

Informations complémentaires : elles peuvent être demandées au pétitionnaire :

psmv-angers@angersloiremetropole.fr

Le présent avis, le dossier et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>.